Praticiens

Comment les maisons de retraite doivent elles procéder pour s'inscrire ?

Les infirmières en EHPAD et maisons de retraite doivent s'inscrire en utilisant l'icone INFIRMIERES sur la page de connexion.

La création d'une consultation se fait en cliquant sur NOUVELLE CONSULTATION.

L'ajout d'un patient se fait en cliquant sur AJOUTER UN PATIENT dans la colonne de droite d'une téléconsultation.

Plus d'informations sous :

 $\frac{https://faq.maquestionmedicale.fr/index.php?sid=91168\&lang=fr\&action=add\&cat}{=0}$

Référence ID de l'article : #1091 Auteur : Nada du service pro

Dernière mise à jour : 2021-05-15 01:25